



Apport sci avec crédit immo

Par dx75

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire de ma résidence principale, avec crédit immobilier en cours (dont une partie en PTZ).

Je souhaiterais savoir s'il est possible de transférer le bien (apport en nature) vers une sci que je souhaite créer avec un membre de ma famille et quels sont les frais à anticiper ?

En partant du principe que je continu a rembourser le crédit normalement auprès de la banque.

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'organisme prêteur peut interdire toute mutation de ce bien qui est actuellement en garantie du prêt.

Par ESP

Bonjour

Le crédit est-il garanti par une scm ?

Par dx75

Bonjour

Il est garanti par crédit logement.

Par yapasdequoi

On ne vois pas bien ce que ceci change. L'organisme prêteur a indiqué les conditions pour une mutation du bien. C'est en général interdit sans remboursement intégral du prêt.